

Les députés seront certainement ravis d'apprendre que le surintendant des Assurances déclarait dans son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1972 que:

Le 17 décembre 1970 le ministre des Finances et les autorités compétentes des provinces dotées de régimes de pensions sont convenus de proroger indéfiniment leurs accords respectifs sous réserve que chaque partie à l'accord pourrait le dénoncer après un préavis de trois mois à l'autre partie.

Cela signifie que les rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans ce domaine particulier sont en très bonnes mains et que, pour une fois, au lieu de voir les juridictions constamment mises en cause par les deux parties nous sommes parvenus à un certain degré de coopération et de coordination.

Quant à l'argument soulevé par le député de Saint-Boniface (M. Guay), le secrétaire parlementaire, relativement aux pensions du CN et du CP, un comité permanent créé l'année dernière par la Chambre a effectué une enquête passablement approfondie des régimes de retraite du CN et du CP.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Du CN seulement.

M. Reid: Je remercie le député. Pendant ses audiences, le comité a entendu des instances émanant du CP qui a comparu devant lui pour discuter de la politique d'investissement suivie par la Caisse de retraite du CN afin de comparer ses méthodes aux siennes.

J'estime valable l'objection du député de Fraser-Valley-Ouest; il soutient que ceux qui doivent adhérer à ces régimes de pension ne sont pas assez informés. Tout comme le député de Winnipeg-Nord-Centre, je suis d'avis qu'un des griefs constants des employés du CN et du CP est l'insuffisance de renseignements. Leur grief ne porte pas sur l'accord de fiducie. Il est double et porte sur la façon dont l'argent est investi et sur leurs droits précis en matière de pension.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Leur grief maintenant, c'est de vous voir torpiller ce bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. C'est la première fois cette année que je suis présent pendant l'heure réservée aux députés, tout comme certains nouveaux députés, et il serait peut-être bon d'écouter maintenant les députés, car ils sont parfois les meilleurs orateurs que nous ayons à la Chambre.

[Français]

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés étant écoulée, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Denrées alimentaires—Comité

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations):

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix des denrées alimentaires au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les vingt membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial mixte et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Qu'il soit transmis au Sénat un message lui demandant de se joindre à la Chambre des communes pour les fins précitées et de désigner, si le Sénat le juge utile, certains de ses membres pour siéger au comité spécial mixte projeté.

[Traduction]

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, à 5 heures, je tentais, comme d'autres collègues l'ont fait, de trouver dans la motion dont le ministre a saisi la Chambre un peu d'espoir pour ceux qui en ont le plus besoin, pour la ménagère, le retraité ou la mère de famille. Si cette motion peut apporter ce rayon d'espoir à court terme, le ministre obtiendra sûrement l'appui qu'il réclame. Je lui demande de chercher réellement ce rayon d'espoir et non de se cacher derrière cette motion et de s'attendre à ce qu'elle sorte le gouvernement de l'ornière profonde où il s'est enlisé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans ce débat, j'applaudis à la motion à l'étude. Je veux rappeler aux députés que notre parti, au cours de la dernière session, a essayé plus que tout autre de forcer le gouvernement à remédier à l'augmentation du coût des produits alimentaires. A ce moment-là, nous souhaitons que des mesures soient prises car le prix des produits alimentaires augmentait démesurément. Le gouvernement ne nous a pas écoutés. Ce n'est qu'après les élections du 30 octobre que le gouvernement a décidé de prendre les premières mesures pour créer un comité d'étude sur les tendances à la hausse des prix des produits alimentaires au Canada.

Je tiens à exprimer au départ l'espoir que le comité ne se contentera pas d'étudier l'augmentation des prix des produits alimentaires, mais fera des recommandations au gouvernement que ce dernier appliquera immédiatement. Notre expérience passée nous a prouvé que des commissions et comités des deux Chambres ont formulé des recommandations très détaillées qui n'ont pas eu de suite. Les citoyens canadiens ne toléreront plus ce genre de choses de la part de la Chambre ou du gouvernement du Canada.